

Le renforcement en personnel à la mairie et à la cantine voté par les élus du conseil municipal

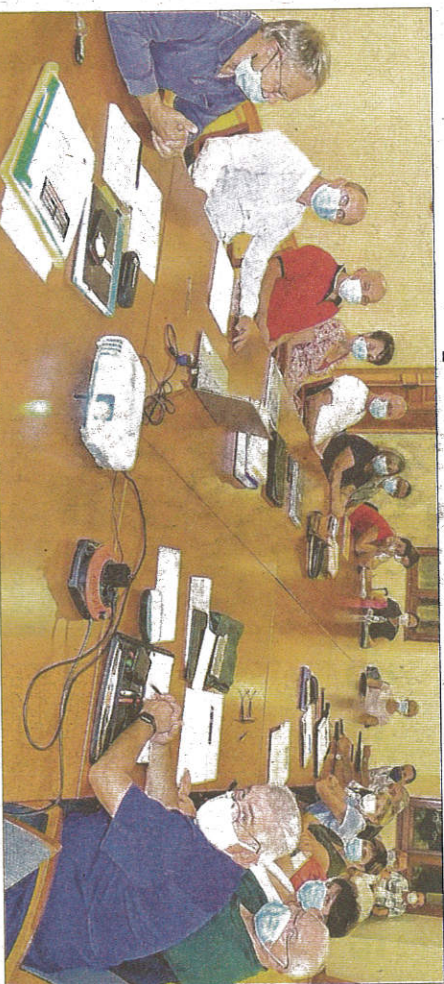
Pour la première fois les nouveaux élus autour du maire Bruno Gillet se sont réunis en séance au sein de la grande salle de la mairie. Plusieurs points relatifs au personnel et au financement des travaux de rénovation du réseau d'eau, approuvés, ont été traités.

Premier point, la création d'un emploi non permanent, renouvelable, de quelques heures par semaine pour former et accompagner la secrétaire-comptable de la mairie en reconversion professionnelle qui vient du privé et renforcer l'équipe pour la régularisation des dossiers en cours. Autre mesure nécessaire, la création d'un emploi non permanent pour un renfort au service de la cantine périscolaire. Le nombre d'enfants inscrits à

la cantine augmente chaque année avec aujourd'hui plus de 120 écoliers inscrits. Les services communaux passeront donc à quatre agents sur ce service cantine.

La distribution de l'eau potable au cœur des discussions

La commune a entériné l'emprunt de 100 000 euros affecté au financement de travaux de rénovation du réseau de distribution de l'eau de la commune, avec un emprunt au Crédit Agricole au taux fixe de 0,44 % sur une durée de remboursement de 15 ans. Les travaux de rénovation du réseau engagés depuis plusieurs années se poursuivent avec des résultats d'approvisionnement tangibles qui diminuent fortement les pertes en ligne.



Pour la première fois les élus de la nouvelle mandature municipale se sont réunis en séance au sein de la grande salle de la mairie, avec bien sûr, le masque sur le visage. Photo Le DL/C.B.

Le 1^{er} janvier 2021 la loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence approvisionnement en eau potable vers la communauté de communes (ECP). Cette situation préoccupe les élus qui

crainent un impact sur les recettes municipales des ventes de l'eau aux quatre communes du plateau, du tarif au prix du m³ qui va augmenter et sur le financement des travaux du réseau.

De plus, certains élus craignent que cette distribution soit reprise par une société privée. Bref, beaucoup de questions auxquelles la CCPEVA devra répondre.

Claude BOUZIN

